



ARRÊTÉ 2026-44

Objet : Arrêté de délégation de fonction et de signature –3^e adjoint, délégué à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire

Le Maire de Brindas,

VU l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,

VU les articles L2122-22 et L2122-23 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la délégation et à la subdélégation de compétences du conseil municipal au Maire et aux adjoints

VU le procès-verbal du conseil municipal en date du 21 mars 2026 fixant à 8 membres le nombre des adjoints au Maire de Brindas

VU le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 mars 2026 au cours de laquelle M. Patrick BIANCHI a été élu 3^{ème} adjoint,

ARRÊTE

ARTICLE UN : À compter du 21 mars 2026, Monsieur Patrick BIANCHI, 3^e adjoint au maire, est délégué à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire. Il est placé sous la responsabilité et la surveillance de M. Guillaume GIRAUD, maire de Brindas.

Il assumera notamment les fonctions suivantes :

- L'instruction et la délivrance des autorisations d'occupation des sols et des demandes de certificats et de renseignements d'urbanisme ;
- Suivi de l'ensemble des questions relatives au droit de préemption, au PLU ;
- Pilotage des travaux destinés à l'élaboration du PLU et à ses modifications et révisions ;
- Les enquêtes et suites à donner aux infractions des règlements d'urbanisme ;
- L'engagement des procédures de péril pour les bâtiments menaçant ruine ;
- Suivi des conventions signées avec l'EPORA ;
- Suivi, dans le cadre de l'intercommunalité, du PLH
- L'élaboration et l'application du règlement concernant la publicité ;
- L'examen des projets et le suivi des réalisations des nouvelles constructions et installations municipales ;
- Interlocuteur des partenaires institutionnels dans le domaine de l'Urbanisme,
- Représentation de la commune au sein des instances, communales et extérieures, dans le domaine de sa délégation

ARTICLE DEUX : M. Patrick BIANCHI, 3^e adjoint, reçoit délégation pour la signature de tous documents et courrier relevant de sa délégation, notamment :

- L'ensemble des autorisations d'occupation des sols et des demandes de certificats et de renseignements d'urbanisme ;
- Les courriers de transmissions et de suite d'enquêtes et d'infractions aux règles d'urbanisme
- Les arrêtes interruptifs de travaux, les arrêtes de périls et l'ensemble des actes dans le



Mairie de Brindas

18 Place de Verdun, 69126 Brindas
Tél. 04 78 16 02 00
accueil@brindas.fr
www.brindas.fr

Horaires :

lundi	9h-12h, 14h-17h	Jeudi	8h15-12h
Mardi	14h-18h	Vendredi	9h-12h, 14h-17h
Mercredi	9h-12h, 14h-17h	Samedi	9h-12h (accueil et état-civil)



domaine des constats aux infractions aux règles d'urbanisme

- Les Déclaration d'intention d'aliéner ainsi que l'ensemble des documents relatifs au droit de préemption,
- Les courriers aux riverains, et notamment aux recours gracieux,
- Les conventions liées aux actions dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire,
- Les convocations et comptes-rendus des commissions, réunions et groupe de travail liés à cette délégation.
- Les bons de commandes quel que soit le montant liés à sa délégation,

ARTICLE TROIS : L'intéressé est informé que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

ARTICLE QUATRE : Le Maire, la Directrice Générale des Services, le Trésorier de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera :

- Publié au recueil des actes administratifs ;
- Transmis à Madame la Préfète du Département du Rhône ;
- Transmis à Monsieur le chef de service de gestion comptable de Givors ;
- Notifié à l'intéressé.

- Notifié le 21/03/26.....
- Affiché le.....
- Signature de M. Patrick BIANCHI

Fait à Brindas,
le 21 mars 2026,

